

Image not found or type unknown



Recompense pour travail personnel (maçon ayant construit la maiso

Par **garlaban**, le **24/03/2014 à 08:48**

Bonjour,

Ayant été l'archi, l'ingenieur béton, et construit la maison INTEGRALEMENT de mes mains ai-je droit à une récompense bien que marié en 1965 sous le régime de la communauté
Merci à tous

Par **garlaban**, le **24/03/2014 à 09:23**

pas de réponse? dommage

Par **domat**, le **24/03/2014 à 10:01**

bjr,
impossible de répondre avec une question aussi succincte.
on parle de récompense quand on divorce, est-ce votre cas ?
CDT

Par **garlaban**, le **24/03/2014 à 11:43**

Bonjour DOMAT,
C'est bien mon cas... liquider la communauté

A vous lire, Merci

Par **domat**, le **24/03/2014 à 13:02**

bjr,
la maison est un bien commun financé par la communauté.

en cas de divorce le bien commun est réparti par moitié entre les 2 ex-époux.
en principe les heures passées par un époux pour la construction ou la rénovation d'un bien commun ne donnent pas droit à récompense sauf si l'autre époux est d'accord.
vous devriez poser la question à votre avocat mais je pense qu'il fera la même réponse.
cdt

Par **garlaban**, le **24/03/2014 à 13:07**

merci pour votre réponse...
Bonne journée à vous....